

# Politique applicable aux *Fellowships* Wainwright

---

*Conformément au testament de feu Arnold Wainwright, les Fellowships Wainwright visent à promouvoir la recherche en droit civil à la Faculté de droit de l'Université McGill. Outre les concepts classiques du droit civil comme les obligations contractuelles ou extracontractuelles, la notion de droit civil est entendue dans un sens large et comprend, notamment, le droit commercial, le droit du travail, le droit maritime, le droit judiciaire privé, le droit international privé et le droit comparé, dès lors que le droit civil en est un élément substantiel.*

*Les Fellowships servent à appuyer le séjour de juristes à la Faculté de droit de l'Université McGill afin d'y poursuivre des recherches et de l'enseignement en droit civil ou droit trans-systémique. Le Comité peut attribuer deux types de Fellowships: le Fellowship junior et le Fellowship senior.*

- *Le Fellowship junior s'adresse aux personnes inscrites au doctorat ou post-doctorat, ou qui ont moins de cinq ans d'ancienneté en enseignement du droit.*
- *Le Fellowship senior s'adresse aux juristes avec statut de professeur régulier d'une autre institution avec une expérience de recherche et d'enseignement en droit de cinq ans et plus.*

## **Procédure de candidature**

---

À chaque année, un appel de candidatures préparé par le Comité Wainwright est diffusé et posté sur le site web de la Faculté. Les professeurs en sont avisés et peuvent solliciter des candidatures. L'appel précise les conditions à rencontrer (la période minimale de résidence demandée, les prestations à fournir, dont un cours) ainsi que les délais applicables. Les dossiers de candidatures doivent être acheminés dans les délais prescrits pour étude et recommandation du Comité Wainwright au Doyen qui prendra la décision finale. Le Doyen se réserve le droit de ne retenir aucune candidature.

## **Critères généraux d'attribution**

---

Dans l'analyse des candidatures des *Fellowship* Wainwright junior et senior, outre la conformité de la candidature à l'appel, le Comité sera guidé par les critères suivants :

1. L'intérêt pour la Faculté de droit de recevoir le candidat en raison de la complémentarité entre sa proposition de recherche et les priorités et axes de recherche de la Faculté et le cas échéant de sa collaboration avec un membre du corps professoral régulier de la Faculté, ou tout autre lien de collaboration avec la faculté;

2. Originalité ou pertinence du cours proposé;
3. Bilinguisme, au moins passif (afin de répondre à la règle de l'Université voulant que les travaux étudiants peuvent être rédigés en français ou en anglais) ;
4. Un projet de recherche favorisant la diversité des chercheurs, des thèmes ou des méthodes de recherche ;
5. Tout autre critère spécifique de l'appel de candidatures.

## **Dossier de candidatures des *Fellowship***

---

Le dossier de candidature doit inclure:

1. Une lettre de présentation comprenant :
  - a) Un résumé de l'objet de la recherche en expliquant, la complémentarité entre la proposition et les priorités et axes de recherche de la Faculté et, le cas échéant la collaboration avec un professeur régulier de la faculté ou tout autre lien de collaboration avec la faculté (500 mots) ;
  - b) La proposition du cours à enseigner (200 mots);
  - c) Les autres contributions à la vie facultaire, comme une ou des conférences, des ateliers, des interventions dans des cours de la faculté, agir comme jury à divers concours, contribution aux Tribunaux-Écoles de droit civil, la supervision d'essais, etc. Le *Fellow* Wainwright senior pourrait en outre être sélectionné pour présenter la conférence Wainwright ou participer à un jury de thèse de doctorat ;
  - d) La période de séjour proposée (un minimum d'un trimestre)
2. Le curriculum vitae.